Abidjan, le 28 Novembre 2016

FAMILLE TOURE

(07 77 44 27 – 07 63 80 49

A

Monsieur MOURTALLA SALIFOU

57 90 76 94

YOPOUGON BONIKRO

APPARTEMENT H7

Abidjan

Objet : Revalorisation de loyer (RAPPEL)

Monsieur,

Je viens par cette présente vous rappeler que la revalorisation des loyers preuve en avril 2016 a été reportée en Aout 2016 puis reportée en janvier 2017.

Nous venons par la présente donc, vous rappeler que votre loyer passe à 15 000 F CFA à compter du premier Janvier 2017.

Nous vous prions de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires afin de vous acquitter de cette somme le 10 Février 2017 date de paiement du loyer de Janvier 2017.

Votre loyer passera de 6 500 F CFA à **Quinze mille (15 000) Francs CFA.**

Monsieur tout en vous souhaitant bonne réception, je vous adresse mes sincères salutations.

Abidjan, le 28 Novembre 2016

FAMILLE TOURE

(07 77 44 27 – 07 63 80 49

A

Monsieur KALOU BI LEAN JEAN LOUIS

55 59 41 10

YOPOUGON BONIKRO

APPARTEMENT H7

Abidjan

Objet : Revalorisation de loyer (RAPPEL)

Monsieur,

Je viens par cette présente vous rappeler que la revalorisation des loyers preuve en avril 2016 a été reportée en Aout 2016 puis reportée en janvier 2017.

Nous venons par la présente donc, vous rappeler que votre loyer passe à 25 000 F CFA à compter du premier Janvier 2017.

Nous vous prions de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires afin de vous acquitter de cette somme le 10 Février 2017 date de paiement du loyer de Janvier 2017.

Votre loyer passera de 15 000 F CFA à **Vingt-cinq mille (25 000) Francs CFA.**

**Nous vous prions de bien vouloir régulariser dans les plus brefs délais vos impayés qui s’élèvent à 16 500 F (Un mois) avec les pénalités.**

Monsieur tout en vous souhaitant bonne réception, je vous adresse mes sincères salutations.

Abidjan, le 28 Novembre 2016

FAMILLE TOURE

(07 77 44 27 – 07 63 80 49

A

Monsieur DIABATE ISSOUMAÏLA

(05 36 72 58 – 45 99 61 92)

YOPOUGON BONIKRO

APPARTEMENT H4

Abidjan

Objet : Revalorisation de loyer (RAPPEL)

Monsieur,

Je viens par cette présente vous rappeler que la revalorisation des loyers preuve en avril 2016 a été reportée en Aout 2016 puis reportée en janvier 2017.

Nous venons par la présente donc, vous rappeler que votre loyer passe à 28 000 F CFA à compter du premier Janvier 2017.

Nous vous prions de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires afin de vous acquitter de cette somme le 10 Février 2017 date de paiement du loyer de Janvier 2017.

Votre loyer passera de 18 000 F CFA à **Vingt-huit mille (28 000) Francs CFA.**

**Nous vous prions de bien vouloir régulariser dans les plus brefs délais vos impayés qui s’élèvent à 53 000 F dont 27 000 F les pénalités de retard.**

Monsieur tout en vous souhaitant bonne réception, je vous adresse mes sincères salutations.

Abidjan, le 28 Novembre 2016

FAMILLE TOURE

(07 77 44 27 – 07 63 80 49

A

Monsieur KONE DRISSA

(05 82 27 49 – 04 42 18 34

YOPOUGON BONIKRO

APPARTEMENT H1

Abidjan

Objet : Revalorisation de loyer (RAPPEL)

Monsieur,

Je viens par cette présente vous rappeler que la revalorisation des loyers preuve en avril 2016 a été reportée en Aout 2016 puis reportée en janvier 2017.

Nous venons par la présente donc, vous rappeler que votre loyer passe à 25 000 F CFA à compter du premier Janvier 2017.

Nous vous prions de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires afin de vous acquitter de cette somme le 10 Février 2017 date de paiement du loyer de Janvier 2017.

Votre loyer passera de 15 000 F CFA à **Vingt-cinq mille (25 000) Francs CFA.**

**Nous vous prions de bien vouloir régulariser dans les plus brefs délais les pénalités de retard qui s’élèvent à 6 000 F CFA.**

Monsieur tout en vous souhaitant bonne réception, je vous adresse mes sincères salutations.

Abidjan, le 28 Novembre 2016

FAMILLE TOURE

(07 77 44 27 – 07 63 80 49

A

Monsieur SORO KAGNENEDJE NOUIL

01 56 20 77

YOPOUGON BONIKRO

APPARTEMENT H2

Abidjan

Objet : Revalorisation de loyer (RAPPEL)

Monsieur,

Je viens par cette présente vous rappeler que la revalorisation des loyers preuve en avril 2016 a été reportée en Aout 2016 puis reportée en janvier 2017.

Nous venons par la présente donc, vous rappeler que votre loyer passe à 25 000 F CFA à compter du premier Janvier 2017.

Nous vous prions de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires afin de vous acquitter de cette somme le 10 Février 2017 date de paiement du loyer de Janvier 2017.

Votre loyer passera de 15 000 F CFA à **Vingt-cinq mille (25 000) Francs CFA.**

**Nous vous prions de bien vouloir régulariser dans les plus brefs délais vos impayés qui s’élèvent à 40 500 F dont 10 500 F les pénalités de retard.**

Monsieur tout en vous souhaitant bonne réception, je vous adresse mes sincères salutations.